



Michaël RUIZ
Candidat à la Mairie de Bourg-en-Bresse
9 rue Edgar Quinet
01000 Bourg-en-Bresse

M. Jean-François DEBAT
Mairie de Bourg-en-Bresse
Place de l'hôtel de ville
01000 Bourg-en-Bresse

Bourg-en-Bresse, le 21 novembre 2019

Objet : lettre ouverte à Monsieur Jean-François DEBAT

Monsieur le Maire,

Depuis plusieurs semaines, nos concitoyens découvrent par voie de presse des projets structurants, lancés pour certains dans l'urgence de la période pré-électorale. Le choix de ce calendrier et la confusion dans laquelle il plonge les Burgiennes et les Burgiens nous interroge et appelle à une clarification de votre part sur bon nombre de dossiers.

Projet de démolition du bâtiment St Joseph de l'îlot Madeleine

S'inscrivant dans le cadre d'une opération immobilière privée portée par le promoteur Cardinal, nos concitoyens s'interrogent sur les conditions de l'appel à projet ayant permis l'attribution du bâtiment Saint Joseph au promoteur Cardinal. Ces éléments n'ont pas été rendus publics et font craindre à nos concitoyens un manque de transparence quant au choix qui a été le vôtre même si, selon vos affirmations, l'option d'une démolition intégrale du bâtiment Saint Joseph résulte d'une analyse des propositions des différents promoteurs. Il nous semble donc légitime de vous demander, dans une logique de transparence, de mettre à la disposition des Burgiennes et des Burgiens toute la documentation afférente à ce dossier afin de leur permettre de comprendre le choix qui a été le vôtre.

Tout comme nos concitoyens, nous avons constaté que des travaux de déplacement des tilleuls du parc sont actuellement en cours. Cette initiative s'avère incompréhensible dans la mesure où le projet du promoteur Cardinal n'a pas encore fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme. La parcelle étant située sur le périmètre de protection des monuments historiques, nous vous demandons de préciser à nos concitoyens si ces travaux, réalisés par l'entreprise Soupe pour le compte du promoteur sur une propriété communale, ont fait l'objet d'une déclaration préalable.

Par ailleurs, pouvez-vous nous assurer que l'emprise des nouveaux bâtiments sera strictement identique à l'actuelle et conforme à la récente OAP Madeleine du PLU ? Qu'elle n'augmentera pas l'imperméabilisation des sols par un stationnement souterrain débordant ? Que le nombre de stationnements créés sur cette parcelle sera conforme aux prescriptions du PLU en vigueur ?

En outre, nous vous demandons de préciser aux Burgiennes et aux Burgiens le prix de vente au promoteur Cardinal, ainsi que toutes les opérations préalables restant à la charge de la ville de Bourg-en-Bresse. En effet, à ce stade, aucun élément ne permet de comprendre pourquoi le prix de vente est largement inférieur au prix d'achat par la ville en 2015 (800k€).

Projet Décathlon

Nos concitoyens s'interrogent sur l'effectivité de l'installation de Décathlon en lieu et place du projet d'écoquartier Challes-Europe, lequel avait fait l'objet d'une longue et coûteuse étude de programmation. Ce projet est-il toujours d'actualité ? De plus, pourriez-vous clarifier là encore le prix de vente du terrain et notamment les conditions de prise en charge des opérations préalables de dépollution et de désamiantage ?

Projet de centre commercial du carré Amiot

Vous avez récemment publié des images afin d'illustrer le nouveau projet. Il s'avère cependant que vos photos sont non-contractuelles. De ce fait, nous vous demandons de mettre à la disposition des Burgiennes et des Burgiens les plans et la documentation nécessaires à une meilleure compréhension dudit projet.

Là encore, nous vous demandons de clarifier le prix de vente du terrain à l'opérateur CJ2NR ainsi que les conditions concrètes du concept de « food-court ».

Par ailleurs, des logements étaient envisagés dans le programme initial. Nous vous demandons de préciser à nos concitoyens ce qu'il en est dans la nouvelle version.

Projet du lotissement communal du lac

Ce lotissement était initialement prévu pour être un nouveau quartier dense et durable. Nous constatons malheureusement qu'il est devenu un triste étalement urbain en entrée de ville.

Pouvez-vous nous préciser dans quelle mesure le prix d'aménagement des voiries communales sera pris en charge par les acquéreurs ?

Projets de préemption urbaine

Sur ce sujet, nous vous demandons de clarifier l'ensemble des projets de préemption publique prévus et dont les burgiens (et les conseillers municipaux) ignorent encore l'existence. Cela vous permettra d'éviter d'être de nouveau débouté par le Tribunal administratif au motif de l'absence de projet antérieur au rachat, comme cela a été le cas pour la villa située au 5 rue Eugène Dubois.

Travaux de voirie

A l'approche des échéances électorales, les travaux de voirie et les « aménagements cyclables » conçus en régie ont un impact réel sur le quotidien des Burgiennes et des Burgiens. Notre ville semble être devenue un chantier permanent. Pouvez-vous préciser à nos concitoyens si ces travaux résultent d'une planification pluriannuelle équitable et réfléchie et s'ils font l'objet de déclarations préalables de travaux ou de permis d'aménager comme l'exige la réglementation afférente aux périmètres de protection des monuments historiques ? Sont-ils conçus et suivis sous couvert d'une assurance de maîtrise d'œuvre décennale et responsabilité civile afin d'éviter que les bévues soient systématiquement à la charge du contribuable ?

Les Burgiens se demandent par ailleurs s'il est possible d'emprunter les bandes cyclables de la trémie du mail sans l'intervention de la police municipale de part et d'autre du souterrain.

En outre, nous regrettons une réelle absence de transparence dans les projets que vous menez, parfois dans la précipitation induite par l'agitation de la période préélectorale. La politique locale mérite bien plus que cela. Elle impose notamment qu'un moratoire temporaire soit pris sur les projets structurants. Il en va du respect des électeurs et de notre modèle démocratique.

Dans l'attente de vos clarifications, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes distinguées salutations.

Michaël RUIZ

